



FONCTIONNEMENT DU SIDEALF – ACTUALITES AU 04/05/2020

Pendant le confinement, les équipes du SIDEALF continuent d'assurer les missions essentielles du syndicat.

Les agents techniques sont à leur domicile, mais à disposition ; organisés en binômes, ils assurent le fonctionnement des stations d'épuration, la réparation des fuites sur le réseau d'eau potable, les interventions lors de dysfonctionnements de nos installations techniques.

Seule la relève des compteurs en radio relève est assurée ; pour tous les compteurs dans les habitations, il a été demandé aux habitants des anciens Syndicats de Lumbres et Alquines d'effectuer eux-mêmes les relevés ; la facturation sera effectuée sur la base d'une estimation lorsque nous n'aurons pas eu de réponse.

Progressivement l'activité reprend, notamment pour la réalisation des branchements.

Les gros chantiers d'investissement sont à l'arrêt total, en particulier la construction du château d'eau de PIHEM qui devait débiter en Avril et qui est repoussée à la deuxième quinzaine de Mai.

L'accueil est fermé au public. L'équipe administrative est pour partie en télétravail, pour partie à l'arrêt.

Virginie, Magalie, Joël, Mickael et Philippe sont en télétravail depuis le début du confinement. Céline, n'ayant pas de possibilité de télétravail chez elle, s'est proposée pour venir travailler au bureau. Cette initiative permet d'assurer une permanence téléphonique le matin.

Avec quelques jours de décalage, la facturation est assurée, les abonnés étant invités à utiliser au maximum les paiements par internet.

Tous les jeudis, Virginie, Joël et le Président se rencontrent au SIDEALF.

La Trésorerie fonctionne normalement.

Décision a été prise de retrouver une activité « normale » à partir du 12 Mai.

Les mesures sanitaires envisagées sont les suivantes :

1-port de masques : des masques tissus en quantité suffisante ont été commandés et doivent être réceptionnés avant le 11/05. Tous les agents en seront pourvus. Au niveau des stations d'épuration, les agents sont déjà pourvus de masques.

2-du gel hydroalcoolique sera mis à leur disposition

3-sur la base du volontariat, chaque matin, au moment de l'embauche, une prise de température sera effectuée.

4-au niveau de l'accueil et de la régie, des plaques de plexiglas ont été posées afin de protéger nos collaborateurs. Les abonnés ne pourront rentrer dans nos locaux qu'une personne à la fois. Nous exigeons qu'ils portent un masque (ce sera un motif de non-ouverture de la porte). Ces consignes seront reprises sur le site Internet et affichées à la porte.

Pour contacter le Syndicat, **il est fortement recommandé aux abonnés** de continuer à privilégier les échanges par mail, par téléphone ou par courrier.

En effet, la période de confinement a montré l'efficacité du traitement des demandes par mail au vu des nombreuses mensualisations ou emménagements/déménagements mis en place.

J'en profite pour rappeler la possibilité qui est offerte aux abonnés de télécharger la plupart des formulaires du Syndicat (déménagement, contrat d'abonnement, ...) sur le site Internet

www.sidealf.fr

Pour le paiement des prochaines factures, les abonnés **seront invités à utiliser principalement** :

- le paiement par carte bancaire ou prélèvement sur Internet
- le virement bancaire
- le chèque (à envoyer par courrier ou à déposer dans la boîte aux lettres du Syndicat).

Ils ont toujours la possibilité de mettre en place la mensualisation ou le prélèvement à échéance à tout moment.

A compter du 12 mai et jusqu'à nouvel ordre, les bureaux seront ouverts au public du lundi au vendredi **uniquement le matin de 9 h à 12 h**. L'accueil téléphonique fonctionnera normalement.

Les services techniques du Syndicat reprendront notamment la relève annuelle des compteurs en commençant par le secteur de l'ancien Syndicat de Dohem.

Pour éviter tout contact avec le public, les agents relèveront uniquement les compteurs en radio relève et ceux situés dans les puisards extérieurs accessibles.

Pour les autres compteurs, ils auront la consigne de laisser un avis de passage dans la boîte aux lettres des abonnés, ces derniers étant invités à relever eux-mêmes l'index du compteur et à nous le retourner dans les meilleurs délais soit par mail ou courrier.

Concernant le fonctionnement du Comité Syndical, Il n'y a pas pour l'instant de délibération urgente à prendre.

En fonction de la date du prochain comité et de la réunion des conseils municipaux élus au premier tour, nous convoquerons, si c'est nécessaire, soit la totalité de l'ancien comité, soit les nouveaux délégués dans les communes qui les auront désignés et les anciens dans les communes où un deuxième tour est nécessaire.

Le Président

Bertrand PRUVOST